

# SAINT-JUST-EN-BAS



**Mairie de St Just-en-bas - Tél : 04 77 24 81 29**  
mairie.st.just.en.bas@orange.fr - www.stjustenbas.com



# Sommaire



Changement du portail du cimetière



Désherbage du terrain de boules



Réserve incendie de Chassery



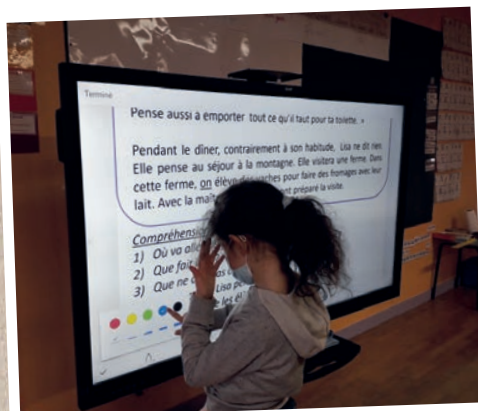
Remplacement de la barrière de sécurité de l'école



Peinture de l'intérieur de l'église



Rénovation du logement, à côté de l'école



Nouveau tableau numérique pour la classe des grands



Travaux futur local technique



Installation d'une rampe de sécurité au cimetière

<i>Mot du maire</i>	1	<i>Bibliothèque</i>	21
<i>Etat civil</i>	2	<i>Vie associative et paroisse</i>	22 - 31
<i>Informations utiles</i>	3 - 4	<i>Fourme de Montbrison</i>	32
<i>Vie communale</i>	5	<i>Fête des voisins</i>	33
<i>Réunions du Conseil municipal</i>	6 - 12	<i>A la rencontre de nos villages</i>	34
<i>Nouvelles installations</i>	13	<i>Brin d'histoire</i>	35 - 38
<i>Informations Département</i>	14	<i>Poème</i>	39
<i>Informations Loire Forez</i>	15 - 17	<i>A votre service</i>	40
<i>Ecole St-Just-en-Bas/Palogneux</i>	18 - 19		
<i>Action Enfance et Jeunesse</i>	20		



# Mot du Maire



*Bonne et heureuse année, bonne santé à chacune, chacun d'entre vous et à celles et ceux qui vous sont chers, que l'année 2022 soit placée sous le signe de la fraternité, de la solidarité et de la convivialité.*

2021 a encore été une année perturbée par la Covid 19. Je pense aux anciens, aux jeunes et aux associations. Je vous remercie tous pour la grande attention que vous avez eue pour le respect des consignes sanitaires.

Un événement exceptionnel a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Paul Gardette du hameau du Mont a fêté ses 100 ans. Résident au Colombier de Sail-Sous-Couzan, très entouré de sa famille, il a reçu beaucoup de témoignages d'amitié. C'est avec plaisir que je lui ai offert la médaille du centenaire au nom de la commune.

Ce 15 Juillet nous avons tous été surpris d'apprendre le décès de notre maire honoraire Jean-Pierre PIERREMONT, élu pendant 43 ans au conseil municipal et maire 25 ans, impliqué pour sa commune et pour ses habitants qu'il aimait tant.

En ce qui concerne les projets de la collectivité réalisés en 2021 :

La peinture intérieure de l'église est terminée, la porte d'entrée du cimetière a été changée et une rampe de sécurité a été posée.

Les barrières de sécurité de la cour de l'école ont été remplacées et de nouvelles ont été posées dans la cour de la salle des fêtes. La rénovation de l'appartement à côté de l'école est terminée. La mise hors d'eau de l'ancien bâtiment Verdier est en cours de réalisation. Du matériel a été acheté pour l'école (tableau numérique, lave vaisselle, four, aspirateur). Des réserves incendie ont été installées à Boissel et à Chassery.

L'entretien de la voirie a été réalisé avec 600 tonnes d'enrobé, à Sagne-Morte, à la Croix (direction de Palogneux), sur la route du Vernay et de Chazeau dans le cadre de notre enveloppe investissement avec Loire Forez Agglomération. Avec le budget du fonctionnement nous réalisons le fauchage, l'entretien des fossés, des routes en P.A.T.A (cette année sur le chemin du Paradis, de Rochas et à Boissel). L'entretien des chemins forestiers est en cours de réalisation. Les bâtiments communaux et les espaces verts sont entretenus par l'employé Hubert Grange.

Merci à tous nos financeurs : Etat, Région, Conseil départemental, SIEL. Sans ces aides, on ne pourrait pas entreprendre des travaux d'investissements. Je remercie les élus pour leur soutien.

Dans le cadre de la loi NOTRE, Loire Forez Agglomération a l'obligation de prendre en charge la gestion de l'eau potable, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Des travaux ont été réalisés. Les canalisations d'eau ont été renouvelées sur 1.8 km, sur le secteur Palogneux / Saint-Just-en-Bas (le hameau des Gouttes concerné) pour un coût de 290 000 euros HT.

Merci aux élus et aux agents de Loire Forez Agglomération pour leur bonne collaboration.

Pour 2022 des nouveaux projets sont programmés, je vous invite à lire les comptes rendus du conseil municipal.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants en résidence principale ou secondaire.

Je remercie vivement toutes les personnes qui individuellement ou au sein des associations donnent de leur temps pour animer notre commune.

Merci au Conseil Municipal, à la secrétaire de mairie, à tous les employés communaux ainsi qu'aux enseignantes.

Tous se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année pour 2022.

Paul Duchamp





## Vie communale

### Etat Civil

## Ils se sont mariés



Marion HODIN et Grégory PARDON  
le 31 juillet 2021

## Ils nous ont quittés

MARCOUX Pierre le 31 décembre 2020 (inhumé à Saint -Just- en- Bas)  
PERRETON Roger, Francisque le 12 janvier 2021 (inhumé à Saint -Just- en- Bas)  
FLEURANT Jacques, Ernest le 21 mai 2021 (inhumé à Saint -Just- en- Bas)  
PIERREMONT Jean-Pierre, Marie le 15 juillet 2021 (inhumé à Saint -Just- en- Bas)  
DERORY Roger, Charles, Célestin le 13 septembre 2021 (inhumé à Saint -Just- en- Bas)  
DUBOURGNON Pierre Jean Marie le 17 novembre 2021 (inhumé à Saint-Just-en-Bas)





# Informations utiles



## Mairie / Contacts

Téléphone/répondeur : 04 77 24 81 29  
 Mail : mairie.st.just.en.bas@orange.fr  
 Site : www.stjustenbas.com

## Permanences

mercredi : 14h-16h30 (présence du maire)  
 vendredi : 14h-16h30 (présence d'un adjoint).  
 Il est demandé aux particuliers de bien respecter ces horaires.

## Assistante sociale

Me Mangavel 04 77 97 72 72

## Service public

Allo service public vous répond du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

3939 Allo Service Public

Coût d'un appel local depuis un poste fixe.  
 Site service public : www.service-public.fr

## France services

Pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives,  
 3 France Services : à Boën-sur-Lignon, Noirétable et Saint-Bonnet-le-Château.  
 Voir Informations Loire Forez, Cohésion sociale p 17.

## Calendrier de COLLECTE des déchets 2022



JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M
2 D	2 M	2 S	2 L	2 L	2 J
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D
6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J
10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D
13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J
24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M
30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J
31 L	31 J	31 J	31 M		

**SAINT-JUST-EN-BAS**  
 Ordures ménagères : vendredi après-midi (à partir de 12h00) Semaine A  
 Tri sélectif : vendredi après-midi (à partir de 12h00) Semaine A



JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J
2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V
3 D	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S
4 L	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 M	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M
7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 V	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J
9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S
11 L	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J
16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S
18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 M	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M
21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 V	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S
25 L	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 M	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M
28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 M		31 L		31 S

**SAINT-JUST-EN-BAS**  
 Ordures ménagères : vendredi après-midi (à partir de 12h00) Semaine A  
 Tri sélectif : vendredi après-midi (à partir de 12h00) Semaine A

Pensez à rentrer vos bacs après le passage du camion. Plus d'infos sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)  
 Pour toute question : contactez le service déchets  
 ☎ N° vert 8 000 881 924 ou [dechete@loireforez.fr](mailto:dechete@loireforez.fr)







# Informations utiles

## Inscriptions sur listes électorales jusqu'au 4 mars 2022

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielles et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

- en ligne, grâce au télé-service disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle (10 et 24 avril 2022) ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives (12 et 19 juin).



Depuis 2021, la commune de Saint-Just-en-Bas utilise **illiwap** pour informer ses habitants. C'est une application innovante qui permet aux communes de diffuser des informations, des vigilances et des alertes à leurs habitants sur les smartphones. **Illiwap** permet à la commune de communiquer rapidement, d'être très réactive. Les habitants reçoivent presque instantanément une alerte de la commune, une information.

Pour savoir si sa commune est abonnée au service, il suffit de se rendre sur le site [illiwap.com](http://illiwap.com), rubrique Les mairies. Pour recevoir les alertes, il suffit là, de télécharger l'application, disponible sur App Store et Android, de sélectionner sa commune.

Aucun nom, mail ou numéro de téléphone n'est nécessaire pour utiliser l'application. **Illiwap** ne collecte aucune donnée. L'application 100 % d'origine stéphanoise est totalement indépendante.

L'application est gratuite pour l'habitant et le géolocalise afin de lui transmettre les alertes qui le concerne. Toutes les communes qui utilisent **illiwap** sont compatibles entre elles !

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Insee**  
en partenariat  
avec votre commune

**Recensement**  
de la population 2022

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

**C'est sûr : vos données sont protégées**  
Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
[le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou auprès de votre mairie.







## Vie communale

### Visite du sous-préfet



Mardi 28 décembre, le maire et son conseil municipal ont accueilli Jean-Michel Riaux, Sous-Préfet de Montbrison.

Après une présentation rapide de la commune et des différentes réalisations et projets en cours par M. le Maire, la visite du bourg a commencé par l'église dont la rénovation intérieure vient de s'achever, suivie de la visite du terrain communal viabilisé.

M. le Sous-préfet a également tenu à saluer Mme Verdier du restaurant bar multiservices.

Ce déplacement dans la ruralité profonde l'a conduit au GAEC du Miallet pour découvrir une exploitation laitière de la zone fourme de Montbrison.

Victor Grange a présenté son entreprise agricole. Les jeunes agriculteurs ont évoqué avec le représentant de l'état les problématiques des éleveurs de montagne.

### Visite des conseillers départementaux

Lundi 31 mai, nos conseillers départementaux : Chantal Brosse et Pierre-Jean Rochette étaient en visite à Saint-Just-en-Bas.

Après une rencontre avec les élus pour évoquer la vie communale, ils ont souhaité visiter l'entreprise TPLB (Tout pour le bois). Sébastien Poyet leur a présenté son activité : sciage, fourniture de charpente, exploitation forestière et fourniture de bois de chauffage.

Ils se sont ensuite rendus au GAEC de la Ferme du Pontet où ils ont été accueillis par Valentin et Christophe Perret, producteurs de vaches allaitantes, porcs et volailles en vente directe.



### Paul Gardette médaille du centenaire



Le 1<sup>er</sup> septembre, Paul Gardette, alerte et toujours souriant, a fêté ses 100 ans, au Colombier, entouré de sa famille et en présence du maire de Saint-Just-en-Bas.

Pour fêter cet évènement exceptionnel, Paul Duchampt, maire de Saint-Just-en-Bas, au nom de la commune, lui a remis la médaille du centenaire.

Paul a fréquenté l'école publique de Saint-Just jusqu'au certificat d'études. En 1941, il a épousé Marie Thévenet du hameau du Mont, trois enfants sont nés de cette union. En 1947, il quitte le village pour aller travailler à Lyon, il est alors victime d'un grave accident du travail. Arrivé à la retraite, il revient à Saint-Just-en-Bas et s'installe dans sa maison auprès de sa fille Régine. Paul est rentré à la résidence du Colombier à Sail-sous-Couzan, en 2019.







# Réunions du conseil municipal

## Extraits des comptes -rendus des délibérations du Conseil municipal 2021

### Séance du vendredi 05 février 2021

#### Approbation du pacte de gouvernance de Loire-Foréz Agglomération

Le pacte de gouvernance est un outil important au service de l'intercommunalité et de ses communes membres. Il permet de convenir d'un fonctionnement partagé sur le rôle et la place des instances communautaires et de favoriser le dialogue avec les maires et les conseillers municipaux pour une démocratie locale partagée. Ce document affirme les valeurs communautaires et précise l'articulation des différentes instances de gouvernance de l'intercommunalité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le pacte de gouvernance tel que présenté en annexe. Ce pacte sera ensuite soumis au conseil communautaire. Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le pacte de gouvernance présenté.

#### Reprise de concessions abandonnées

Après avoir entendu lecture du rapport qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

- concessions 113 et 114 délivrées le 18 mars 1894, sous le n° 41 à Mme CHAVAREND Marie,
- concessions 238 et 239 délivrées le 10 avril 1925, sous le n° 113 à Mme PERRETON Marie épouse FAUCOUP Constant,

dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises (le 27/11/2016 et le 17/11/2020), à plus de trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L. 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon.

Le conseil municipal délibère :

**Article 1.** M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

**Article 2.** M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

#### Demande d'aide financière DETR ou DSIL pour rénovation de patrimoine religieux

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de peinture débutés à l'intérieur de l'église, suite à l'incendie du 15/12/2019.

Après constat de leur réalisation, il s'avère judicieux de procéder à une reprise de l'enduit des voûtes et des murs, pour la 2ème tranche de travaux, afin d'obtenir une uniformité avec les travaux déjà effectués.

Le devis établi par DG Peinture s'élève à 4 912,56 € HT.

De plus, il a été constaté que pour des mesures de sécurité, il est nécessaire de changer le portail du cimetière et de procéder à des travaux de maçonnerie pour renforcer les piliers à l'entrée.

Le devis établi par l'entreprise THEVENET, pour la réparation des piliers du portail, s'élève à 6 240 €

Le devis de l'entreprise CUISSON pour la réfection du portail s'élève à 3 580 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le lancement de ce projet, dans la continuité des travaux déjà réalisés à l'église afin de rendre l'ensemble uniforme, et pour la mise en sécurité du portail du cimetière,
- s'engage à inscrire le montant des travaux au budget 2021, en section d'investissement,
- approuve les devis présentés dont le montant total s'élève à 14 732,56 € HT,
- demande l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR ou du DSIL.

#### Convention avec le CDG pour la délégation partielle de gestion du personnel - service remplacement

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de recrutement d'un agent non titulaire, en remplacement d'un agent communal indisponible, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent communal (entretien des locaux communaux et la surveillance des élèves à la cantine ou garderie scolaire), soit du 22/02/2021 au 26/03/2021. Ce contrat pourra être renouvelé si nécessaire.

Pour cela, et afin de pouvoir par la suite faire appel au Centre de Gestion pour assurer d'éventuels remplacements d'agents communaux, il a été décidé d'établir une convention avec le Centre de Gestion de la Loire qui se chargera des formalités nécessaires.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention du 22/02/21 au 28/02/2026.

### Séance du vendredi 26 mars 2021

#### Suppression d'un Poste d'Abonnement Public de Chassery

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par Mr et Mme DERORY Roger pour supprimer le poste d'abonnement public de Chassery installé à leur domicile 333 Chemin de Chassery - 42990 ST JUST EN BAS.

Le Conseil Municipal prend acte de cette demande et constate que toutes les familles qui résident au hameau de Chassery possède le téléphone.

En conséquence, l'assemblée municipale décide de supprimer le Poste d'Abonnement Public de Chassery.

#### Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté le 26 janvier 2021

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) a été lancée par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2015. Suite à la création de Loire Forez agglomération le 1er janvier 2017 et à la délibération du 21 mars 2017 l'élaboration





# Réunions du conseil municipal

du PLUi s'est poursuivi sur les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez, sans le volet programme local de l'habitat

Dans un premier temps, les travaux se sont axés sur l'élaboration du diagnostic afin de dresser un premier portrait du territoire en analysant diverses thématiques (démographie, équipements, habitat, emploi et foncier économique, commerce, déplacements, environnement et paysages, patrimoine à protéger et à préserver, tourisme, activité agricole, analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ...).

Ce travail a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire auxquels devait répondre le PLUi. Ces enjeux ont été par la suite repris au sein du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) dont les orientations ont été débattues en conseil municipal puis en conseil communautaire au cours du second semestre 2017. Il s'articule à ce jour autour de 5 axes principaux :

« **Axe 1 – Veiller à l'équilibre structurel du territoire et diversifier l'offre de logements**

**Axe 2 – Favoriser un territoire des proximités et répondre aux besoins de mobilité des usagers**

**Axe 3 – Maintenir une diversité économique**

**Axe 4 – Préserver le cadre de vie du territoire**

**Axe 5 – Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables**

Afin de traduire les orientations du PADD tout en répondant aux spécificités locales les plans de zonages ont identifiés différentes zones et éléments de sur-zonage. L'ensemble de ces zones, prescriptions ou informations complémentaires trouvent leur traduction réglementaire au sein du règlement écrit.

En parallèle, ont également été établies des orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Ces OAP sont de plusieurs types : patrimoniales, sectorielles de renouvellement urbain, sectorielles de densification, sectorielles d'aménagement et sectorielles économiques. Chaque type ne se retrouve pas obligatoirement dans toutes les communes mais prennent là aussi en compte les spécificités locales.

Dès son lancement en 2015, le PLUi a fait l'objet d'une collaboration étroite entre les communes et Loire Forez agglomération. Une charte de collaboration a été mise en place, fixant les modalités de travail et les différentes instances. De nombreux échanges avec les communes ont été organisés et ont été nécessaires pour aboutir à un projet partagé.

Après échanges, le Conseil Municipal émet l'avis suivant :

I. suppression de la parcelle n°238 section AI mise en partie, et de faire une nouvelle proposition :

1) parcelle AZ 170

2) parcelle AI 164

au hameau de la Roche non concerné par des exploitations agricoles.

- prise en compte dans le PLUi de la proposition de la commune faite concernant le changement de

destination des granges

- prise en compte des demandes de possibilités d'extensions pour les artisans (6),

II. La carte du PLUi de notre commune ne prend pas en compte la réalité du territoire :

a) certains terrains ont été mis en zone naturelle au lieu d'être en zone agricole

b) cours d'eau et rivières ont été mis illimités alors qu'ils sont plus restreints sur le terrain

c) zones humides : trop de superficie apparaisse sur la carte

Il est demandé de revoir la carte du PLUi de la commune.

Après discussion, l'avis est mis au vote du Conseil Municipal :

- à l'unanimité : **favorable avec réserves**. Avis qui deviendra **défavorable si les réserves ne sont pas levées**.

## Vœux sur la réouverture de la section ferroviaire BOEN-THIERS

Suite à la demande du collectif de défense de la ligne ferroviaire BOEN - THIERS, la motion de Mr Jean Bartholin a été lue au Conseil Municipal. Celui-ci souhaite la réouverture de la section ci-dessus indiquée pour la vitalité du territoire concerné et le maillage interurbain de notre région Auvergne Rhône Alpes.

Après de longs échanges, le Maire demande un vote à bulletins secrets. Les résultats sont les suivants :

Votants : 10. Contre : 6. Pour : 3. Abstention : 1

Cette délibération sera transmise au Collectif de défense.

## Demande de subvention dans le cadre de l'école numérique

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un dispositif Ecole Numérique mis en place par l'Education Nationale. Celui-ci consiste à subventionner les collectivités qui souhaitent équiper leur(s) école(s) en matériel numérique.

Après présentation du projet mis en place pour l'école de ST JUST EN BAS, le Conseil Municipal approuve la demande d'aide financière auprès de l'Education Nationale pour l'équipement numérique de l'école et son installation. Les devis présentés s'élèvent à 3550 € TTC pour le volet équipement (subventionné à 70%) et 128 € TTC pour le volet services et ressources numériques (subventionné à 50%).

## Séance du vendredi 09 avril 2021

### Création d'emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent.





# Réunions du conseil municipal

Le Maire propose à l'assemblée,

1 - La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique polyvalent à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires (8h du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et 6h du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril), correspondant au grade d'Adjoint Technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021

2 - L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Entretien des espaces verts communaux, plantation et surveillance des fleurs,
- Petits travaux d'entretien (maintenance de 1<sup>er</sup> niveau bâtiments : peinture, serrurerie, balayage des escaliers et de la cour de l'école, entretien du bourg et des abords des bâtiments communaux...),

- Surveillance de la voirie
- Surveillance régulière du terrain multisports et des jeux de l'école, des différents espaces et bâtiments communaux,
- Tenue à jour des registres d'intervention et alerte sur les risques

3 - L'agent recruté devra détenir une expérience professionnelle dans le domaine de l'entretien de bâtiments et espaces publics

4 - La rémunération correspondra au grade d'Adjoint Technique Territorial.

5 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres, la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique polyvalent à temps non complet.

## Vote du taux des taxes locales pour 2021

Mr le Maire expose à l'assemblée que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement. Le taux départemental s'élevant à 15.30% et le taux communal à 6.65%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 21.95%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH «perdu» et le produit de TFPB départementale «attribué».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- 21,95% pour la taxe foncière sur les propriétés non

bâties.

- 42,83% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

TAXES	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	243 800	21,95 %	53 514
Taxe foncière non bâti	28 100	42.83 %	11992
TOTAL du produit fiscal			<b>65 549</b>
Taxe d'habitation			3 750
Allocations compensatrices			1 625
Contribution coefficient correcteur			-26 471
TOTAL des ressources attendues			<b>44 453</b>

## Vote du budget primitif 2021

Après présentation du budget 2021, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 482 212,60€

Section d'investissement : 305 780,37€

## Séance du vendredi 28 mai 2021

### Organisation du temps scolaire rentrée 2021

L'Inspection Académique demande aux communes de se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine.

Depuis la rentrée scolaire 2018, et comme le prévoit le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, la commune de SAINT-JUST-EN-BAS a décidé d'organiser le temps scolaire sur 4 jours, bénéficiant ainsi d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4.5 jours. Cette dérogation arrivant à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, il appartient au conseil municipal de choisir une nouvelle organisation.

Le Conseil d'école, ayant été consulté, décide en majorité de donner un avis favorable à l'organisation du temps scolaire actuel.

### Contrat DEKRA pour contrôle des jeux du terrain multisports

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la législation impose des contrôles réguliers des aires de jeux afin de s'assurer de la stabilité et fixation des équipements, de la protection contre les risques de chute, de l'hygiène des matériaux de revêtement et d'amortissement, du contrôle de l'affichage: coordonnées de l'exploitant, tranche d'âge pour accéder aux jeux, avertissements liés à la sécurité, conformité aux exigences de sécurité...

Après consultation de 2 sociétés, il s'avère que la Société DEKRA propose des prestations qui correspondent le plus aux besoins de notre collectivité, pour un tarif de 240 € HT la première année, puis 215 € HT les 2 années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le contrat présenté
- autorise Mr le Maire a signé le contrat sur 3 ans avec la Société DEKRA.





# Réunions du conseil municipal

## Revitalisation du centre-bourg

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de revitalisation du centre-bourg, suite à l'étude réalisée en 2020 par le Cabinet PMU (Pari des Mutations Urbaines) financée par Loire-Foréz Agglomération. Les propositions citées dans le rapport serviront à définir les actions qui pourront être réalisées sur plusieurs années par la commune. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet et de donner pouvoir au Maire pour tous les contacts nécessaires et de signer tous documents pour avoir les informations utiles au Conseil Municipal pour faire avancer le projet et demande un vote à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- approuve le projet de revitalisation du centre-bourg,
- donne pouvoir au Maire pour contacter les organismes ou personnes permettant l'avancée du projet et signer tous documents s'y rapportant.

## Séance du vendredi 02 juillet 2021

### Désignation de délégués au Comité de suivi éolien de Loire-Foréz Agglomération

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité de suivi éolien de Loire-Foréz-Agglomération.

Ces deux délégués seront représentants titulaires pour les communes concernées directement par une zone potentielle et un seul siègera pour les communes riveraines dans un rayon de 6 km autour des zones potentielles.

Chaque élu a pu prendre connaissance de la charte de l'éolien établie par Loire-Foréz Agglomération.

Après discussions et vote à bulletins secrets, les délégués suivants ont été désignés :

- titulaire : Sylvie SAVATIER
- suppléant : Nicole FERRY

## Séance du vendredi 30 juillet 2021

### Demande de subvention sur enveloppe de solidarité 2020 du Département

Mr le Maire rappelle que la demande de subvention sur l'enveloppe de solidarité 2020 du Département pour des travaux de remplacement d'un escalier et garde-corps et la mise en place d'une nouvelle barrière pour 2 bâtiments communaux, pour un montant de 10 845 € HT. Hors nous avons souhaité changer l'objet de la subvention attribuée en 2020 car les travaux de remplacement d'un escalier ne se réaliseront pas.

Néanmoins, le garde-corps du balcon situé devant une salle associative a dû être remplacé par mesure de sécurité, ainsi qu'une barrière de protection dans la cour de l'école publique.

Aussi, en accord avec les conseillers départementaux, et afin que notre dossier soit pris en considération au Département, il est nécessaire d'annuler et remplacer notre demande de subvention 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la modification de l'objet de la demande de subvention sur l'enveloppe de solidarité 2020 qui

portera donc sur le remplacement du garde-corps du balcon de la salle associative du Chagnon, ainsi que du remplacement d'une barrière de protection dans la cour de l'école publique.

## Révision des tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour 2021-2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour la prochaine année 2021-2022 en rappelant les derniers tarifs en vigueur. Le prix d'achat du repas au restaurateur est de 4,45 € et le prix payé par les parents se monte à 3,65 €. La demi-heure de garderie est facturée 1 €.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de fixer, pour la rentrée scolaire de septembre 2021 jusqu'à la fin de ladite année scolaire :

- le prix du repas à 3,70 €. Le prix du repas pris éventuellement par les enseignants ou le personnel de l'école sera facturé au prix d'achat.
- le prix de la garderie scolaire du soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 16h et 17h30 à 1,50 €/demi-heure, au-delà de 17h30 à 3 €/quart d'heure (jusqu'à 18h00 maximum).

Un forfait d'un euro pour aide et surveillance sera facturé aux familles pour leur(s) enfant(s) ne prenant pas le repas fourni par la restauratrice mais bénéficiant des services de la cantine scolaire.

## Approbation des devis pour les travaux de construction du local technique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un local technique. Les travaux étant programmés pour l'automne, il convient de choisir les entreprises devant effectuer ces travaux.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal décide de choisir les entreprises suivantes :

- charpente, boiseries : DOITRAND Jacky : 19 146 € HT
- maçonnerie : MARGUENDA Jérémie : 8010 € HT

## Fixation de la participation aux travaux de voirie de la Croix du Ban

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de CHALMAZEL-JEANSAGNIERE a procédé au revêtement de la voie du Croix du Ban reliant les 2 communes.

Le coût des travaux de réfection de cette voie, qui n'était pas jusqu'alors gérée par Loire-Foréz Agglomération car non revêtue, s'est élevé à 44 789 € HT mais a pu être subventionné à 80 %. Mr le Maire propose à l'assemblée de participer financièrement à cette réalisation étant donné que cette voie est essentiellement fréquentée par des habitants de la commune (en particulier des hameaux de Ribes, Le Chapon et Chazeau) ou services utiles à la commune (service incendie, infirmiers...).

Suite aux propositions de Mr le Maire, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal accepte de participer au financement de la part restant à charge de la commune de CHALMAZEL-JEANSAGNIERE :



# Réunions du conseil municipal

- à hauteur de 25 % soit un montant de 2 239 € : 9 voix (proposition adoptée)
- à hauteur de 30 % soit 2 682 € : 1 voix

## Désignation des délégués du SIEL

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal lors des élections de mars 2020, les délégués au SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire) désignés étaient :

- délégué titulaire : Sébastien MERVILLON
- délégué suppléant : Sébastien POYET

Les horaires des réunions de ce Syndicat étant incompatibles avec la profession du délégué titulaire, Mr MERVILLON informe l'assemblée qu'il souhaite être remplacé.

Après en avoir discuté, Mme Geneviève POYET accepte d'être déléguée titulaire auprès du SIEL. Le Conseil Municipal approuve cette décision.

## Séance du jeudi 30 septembre 2021

### Approbation du bail avec MESSANA Matthieu et DESGOUTTES Coralie au 1<sup>er</sup> étage de la mairie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du bail établi avec M. MESSANA Matthieu et Mme DESGOUTTES Coralie.

Ce bail de location concerne le logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie cadastrée sous le numéro AX65 et est composé de 2 chambres, un séjour et un coin cuisine, une salle de bain, un WC et un cellier. La surface de vie de l'appartement est de 70 m<sup>2</sup> environ. L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve ce bail de location avec Mr MESSANA Matthieu et Mme DESGOUTTES Coralie au prix de 300 € par mois + charges locatives. Le loyer du mois d'octobre ne sera pas facturé aux locataires qui s'engagent à procéder à la réfection des peintures des murs intérieurs.

Ce bail est établi du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2027.

## Séance du vendredi 15 octobre 2021

### Demande de subvention sur enveloppe de solidarité 2022 du Département

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de divers projets de travaux, notamment l'installation de réserves incendie aux lieux-dits Chassery et Boissel, ainsi que la pose de menuiseries au local technique communal.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département sur l'enveloppe de solidarité 2022.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal - approuve le projet d'installation de réserves incendie aux lieux-dits Chassery et Boissel, ainsi que la pose de menuiseries au local technique communal.

- donne son accord pour les devis suivants dont le montant total s'élève à 18 559,11 € HT :

- citernes : entreprise ABEKO :
  - citerne 120 m<sup>3</sup> : 2 923,80 € HT
  - citerne 60 m<sup>3</sup> : 2 057,30 € HT

- terrassement et mise en place de réserves incendie : entreprise PRAT TP : 4 994,00 € HT

- clôture des emplacements : entreprise CELLE : 2 056,66 € HT

- fourniture et pose menuiseries pour local technique : entreprise DOÏTRAND Jacky : 6 527,35 € HT

- s'engage à inscrire le montant des travaux non terminés en 2021 au budget 2022, en section d'investissement.

- demande l'aide financière du Département sur l'enveloppe de solidarité 2022.

## Approbation du rapport de la CLECT de Loire-Foréz Agglomération du 28 septembre 2021 : fixation des nouveaux montants d'attribution de compensation

La CLECT s'est réunie le 28 septembre 2021 pour retenir la méthode d'évaluation des charges et pour arrêter le montant de l'attribution de compensation des communes impactées par les transferts de charges. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- le rapport de la CLECT suite à la réunion de cette dernière en date du 29 septembre 2021
- le montant de l'attribution de compensation définitive pour 2022 qui s'élève à 44 895,73€

## Approbation du bail avec Marc JACQUES - 55 Chemin de l'école à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de mise aux normes du logement communal occupé actuellement par Mr Marc JACQUES. Après accord avec ce dernier, il a été décidé de lui proposer un nouveau logement, 55 Chemin de l'école, et ainsi de mettre fin au bail précédemment établi 148 Chemin de la Chapelle.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du nouveau bail établi avec M. Marc JACQUES. Ce bail de location concerne le logement situé au rez-de-chaussée de l'école, cadastrée sous le numéro AX10 et est composé de 2 pièces plus une salle d'eau et un WC. La surface de vie de l'appartement est de 38,80 m<sup>2</sup> environ.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve ce bail de location avec Mr Marc JACQUES au prix de 180 € par mois + charges locatives (TEOM, électricité + charges de chauffage évaluées à 30 €/mois du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril). Le montant des charges de chauffage sera révisable par délibération.

Ce bail est établi du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2027.

## Attribution d'un colis aux personnes de plus de 70 ans

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de décider de la participation de la commune au colis et repas annuels des aînés.

Après discussion, il est décidé, pour les personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale, de fixer le montant maximum du repas ou du colis à 22 € par bénéficiaire.





# Réunions du conseil municipal

## Séance du vendredi 12 novembre 2021 Choix d'un architecte pour la rénovation du logement de fonction

Mr le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de l'ex-logement de fonction. Pour cela, il convient de désigner un architecte pour établir une estimation des travaux à réaliser.

Sur 5 consultations de Cabinets, 2 ne peuvent pas répondre à notre demande et 3 ont établi un chiffrage du montant de leurs honoraires :

- SD archi (Feurs) : 14 %
- JMCG architectes (Feurs) : 9 % mais missions non complètes
- Crémonèse (Boën) : 11 % missions incluses

Après échanges, les votes sont les suivants : JMCG architectes : 5 pour ; Crémonèse : 2 pour ; 3 indécis  
Mr le Maire prendra donc contact avec le Cabinet JMCG architectes.

## Demande élargissement RD 97

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la route départementale 97 qui prend son départ à la Route Départementale 110 en direction de SAIL SOUS COUZAN, à partir du hameau des Grandes Combes, a une longueur de chaussée très étroite (environ 4 mètres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'alerter le Département pour qu'il puisse prendre ses dispositions afin de prévoir un élargissement, cette route étant l'accès principal de la commune de ST JUST EN BAS.

## Projet création voirie au lieu-dit Chazeau

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la VC n° 6 au hameau de Chazeau, entre la maison de Mr SAVATIER et Mme DIVRY Véronique a une largeur de 3 mètres et ne répond plus aux exigences de circulation des véhicules et matériels agricoles d'aujourd'hui. Il est donc proposé de créer une nouvelle voirie dont la réalisation sera programmée après étude technique et financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'intérêt de ce projet et donne pouvoir à Mr le Maire pour engager toute intervention nécessaire à l'avancement de ce projet.

## Séance du 15 décembre 2021

### Approbation du bail avec M.Stéphane PICHINI à compter du 1<sup>er</sup> février 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location reçue de Mr PICHINI Stéphane concernant le logement situé 28 Route de Sail, dans l'ex-presbytère.

Ce bail de location concerne un logement situé de plain-pied, entièrement refait et isolé. Il est composé d'une cuisine, d'un séjour, d'une chambre et d'une salle d'eau. Il peut convenir à une personne à mobilité réduite. La surface de vie de l'appartement est de 70 m<sup>2</sup> environ.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve ce

bail de location avec Mr PICHINI Stéphane au prix de 300 € par mois + charges locatives (TEOM), à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour 6 ans.

## Demande de subventions pour réhabilitation de l'ex logement de fonction

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ex-logement de fonction de l'école.

Les chiffrages actuels établis sont les suivants :  
- évaluation architecte JMCG : 91233 € HT (travaux : 83700 € HT + honoraires architectes : 7533 € HT)  
- pour la mission SPS (devis Alpes Contrôles) : 1995 € HT

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal - approuve le projet de réhabilitation de l'ex-logement de fonction

- donne son accord pour les devis suivants dont le montant total s'élève à 93268 € HT :

- . travaux estimés à 83700 € HT
- . honoraires d'architectes (9 %) : 7533 € HT
- . mission SPS : 1995 € HT

- s'engage à inscrire le montant des travaux au budget 2022, en section d'investissement.

- demande l'aide financière de l'ETAT (DETR ou DSIL), de la Région, du Département sur l'enveloppe territorialisée 2022, du SIEL.

## Révision tarifs locations des salles communales aux associations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en raison de la crise sanitaire due au COVID-19, il convient de revoir les tarifs de location des salles communales fixées pour 2021.

Après en avoir délibéré, compte-tenu que les associations n'ont pas pu utiliser les salles communales comme les années précédentes :

-le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de réduire de moitié (ou supprimer) les locations de salles pour 2021

## Révisions tarifs à compter de 2022 de la salle des fêtes et de la salle polyvalente

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs en vigueur concernant les locations de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à compter de l'année 2022, de :

- ne pas modifier les tarifs en vigueur fixés en séance du Conseil Municipal le 9 décembre 2019, pour les locations de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Il est précisé que :

- pour le traditionnel banquet des classes à la salle des fêtes, le montant de la location sera celui appliqué pour un vin d'honneur (avec vaisselle) : 95 €

- pour l'activité régulière de gymnastique organisée par Patrimoine en Eveil : 125 €

## Révision des tarifs de location de la salle du



# Réunions du conseil municipal

## Chagnon à compter du 01/01/2022

Le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité...) des différents locaux associatifs dans le bâtiment du Chagnon, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2022 :

- pour les associations qui utilisent régulièrement les salles, à savoir le Club de l'Amitié, une participation de 290 € annuelle est demandée pour les 2 salles,
- pour les salles mises à disposition, les participations seront :
  - . pour l'ACCA : 160 €/an,
  - . pour l'association des Ch'tis Vé St Just : 80 €/an
- pour les réunions d'associations constituées ou des syndicats divers à caractère d'intérêt public, le prêt de la salle est gratuit,
- pour les locations aux personnes résidentes sur la commune : 100 €
- pour les locations aux personnes non résidentes sur la commune : 120 €
- pour des apéritifs : 50 €

Il est précisé que le stationnement dans la cour est autorisé à condition qu'un accès soit laissé pour le passage des secours.

## Révision des tarifs pour les prestations des agriculteurs en 2022

Le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le montant des prestations dues aux personnes travaillant au cours de l'année 2022 pour le compte de la commune.

Mr Victor GRANGE, concerné par cette décision, s'est retiré de la salle.

Après en avoir délibéré, il est décidé que les travaux de déneigement, gravillonnage ou de débroussaillage effectués par les agriculteurs de la commune seront revalorisés, vu le coût du fioul, et seront réglés au tarif horaire de 65 € HT sur présentation des factures, pour 2022.

## Reconduction de la convention cantine pour 2022

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de reconduire la convention entre Mme Verdier Chantal, restauratrice à St Just en Bas, et la commune, pour la fourniture des repas à la cantine scolaire pendant l'année 2022.

Le Conseil Municipal reconduit la dite convention et décide d'augmenter le prix à payer à la restauratrice (4.45 € en 2021) qui s'élèvera à 4.50 euros par repas fourni et livré à la cantine scolaire municipale pour l'année 2022.

## Fixation de la rémunération de l'agent recenseur pour 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la candidature de Mme Christine DUTEY pour le recensement de la population en 2022. La dotation forfaitaire de l'Etat allouée à la commune de St Just

en Bas s'élève à 608 € en 2022 au lieu de 711 € pour 2016.

Mr Sébastien POYET ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de recruter Mme Christine DUTEY demeurant au lieu-dit «Le Béart» à St Just en Bas, en tant qu'agent recenseur du 20/01/2022 au 19/02/2022,
- fixe la rémunération dans les conditions suivantes : 90 % de la dotation, soit 547.20 € pour l'agent recenseur, et 10 % à la coordinatrice communale (soit 60.80 €)

## Approbation acte d'abandon d'une partie de parcelle AL 260 à Boissel

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'installation d'une réserve incendie au hameau de Boissel, il était nécessaire d'obtenir 15 à 20 m<sup>2</sup> de terrain appartenant à Mr Daniel DRAMAIS.

Mr DRAMAIS Daniel a donné son accord le 2 octobre 2021.

Mr DRAMAIS Daniel, décédé le 1<sup>er</sup> novembre 2021, l'acte d'abandon a été signé par son épouse.

Le Maire demande d'approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acte d'abandon de 15 à 20 m<sup>2</sup> de la parcelle AL 260 située à Boissel et appartenant à Mr DRAMAIS..

## Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Mr le Maire présente le rapport.

Après rappel du contexte réglementaire et institutionnel et vu l'avis favorable du comptable, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.







# Nouvelles Installations

Depuis le 1<sup>er</sup> aout 2021, je suis installée en tant qu'indépendante dans le domaine de la communication sous le nom de Feel Com.

C'est dans le cadre de mes études que j'ai décidé de tenter l'aventure de l'auto-entrepreneuriat. Je suis en ce moment en master d'information et de communication à l'université Lumière Lyon 2.



Feel Com me permet d'aider les entreprises, associations et institutions à créer des supports pour diffuser des informations. Plus concrètement je réalise des logos, des flyers, du contenu pour les réseaux sociaux, du montage vidéo...

Vous pouvez retrouver quelques-unes de mes créations sur Instagram : @feel\_com ou sur mon profil LinkedIn.

Je reste bien sûr cette année encore correspondante presse du Pays pour le village.

Contact : 06.78.24.43.82, [Eva.chomette@hotmail.fr](mailto:Eva.chomette@hotmail.fr)



«Koulo Studio» est une entreprise de design d'identités visuelles et d'expérience utilisateur.

Concrètement je réalise des logos, des chartes graphiques, des sites web et des applications mobiles. J'accompagne les entreprises et les associations dans

l'optimisation de leur stratégie digitale en mettant les utilisateurs au cœur du processus de conception.

Officiellement installée au Mont depuis 2 mois, vous pouvez me contacter pour tout projet de design par mail à [coulaud.marion@gmail.com](mailto:coulaud.marion@gmail.com) ou par téléphone au 06.36.86.15.13»



Ce topoguide vous propose 20 circuits balisés pour vous inviter à découvrir le patrimoine paysager et architectural, les savoir-faire de 6 villages des Monts du Forez : St-Just-en-Bas, Palogneau, Chalmazel-Jeansagnière, Sauvain et St-Bonnet-le-Courreau, situés dans un milieu naturel préservé qui conserve ses secrets.



# Informations du Département

L'an dernier, nous espérions tous que 2021 serait l'année du retour à la normale. Masques tombés et vie sociale pleinement retrouvée, la vaccination nous laissait entrevoir des lendemains qui chantent. Malheureusement, dès les premiers frimas, nous constatons que le Covid n'a pas dit son dernier mot ! Au gré des saisons, nous allons devoir composer avec.

A notre niveau, l'amélioration de la situation sanitaire a permis la tenue des élections départementales et régionales. Nous avons eu l'honneur d'être réélus, conseillers départementaux du canton de Boën-sur-Lignon. D'aucuns diront qu'il s'agit là de la reconnaissance du travail accompli. Mais, même si nous nous sommes pleinement investis tout au long du dernier mandat pour faire de votre canton, un canton qui compte au centre du département, nous ne pouvons pas faire abstraction du taux d'abstention record, message fort envoyé malheureusement par la majorité des électeurs.

Alors, nous devons redoubler d'efforts pour faire encore mieux connaître notre action et les retombées des décisions de l'Assemblée Départementale sur votre vie de tous les jours.

Pour être plus proches de vous et encore plus efficaces, nous continuerons de nous appuyer sur nos suppléants. Valéry Gouttefarde, maire de Chalmazel-Jeansagnière, sera notre référent sur le secteur de Saint Georges-en-Couzan. Il succède à notre amie Catherine Gouttefarde qui a été d'une aide très précieuse et efficace tout au long des six dernières années. Qu'elle en soit ici particulièrement remerciée.

Vous le savez, la compétence première du Département est l'action sociale. L'enveloppe consacrée aux solidarités humaines représente plus de 60 % du budget qui a atteint un montant historique de 829,8 M€ en 2021.

Mais, au-delà des compétences obligatoires, nous mettons un point d'honneur à demeurer le premier partenaire des communes et communauté de communes, pour sans cesse améliorer le bien vivre de nos concitoyens.

Au plus près de vous, le Département a notamment décidé de financer la réfection des peintures de l'église et divers travaux dans des bâtiments communaux (remplacement chaudière) et au cimetière. Vous le constatez, le Département est à vos côtés pour embellir votre cadre de vie.

Dans le domaine de l'éducation, un vaste programme de modernisation de l'infrastructure informatique des collègues sera lancé, en 2022, pour s'adapter aux nouveaux usages.

Soyez assurés qu'avec passion et détermination, nous continuerons à œuvrer au quotidien dans l'intérêt du canton et de ses habitants.

*Nous souhaitons à chacun et chacune d'entre vous une très belle année 2022 !*



*Chantal Brosse et Pierre-Jean Rochette  
Conseillers départementaux  
du canton de Boën-sur-Lignon*





# Informations Loire-Forez



## Projet de plan local d'urbanisme intercommunal : ouverture de l'enquête publique

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) coconstruit par Loire Forez agglomération et 45 communes du territoire, a été validé en conseil communautaire le 26 janvier 2021. Le dossier a ensuite fait l'objet d'une consultation des personnes publiques associées (services de l'Etat, syndicat du schéma de cohérence territoriale (SCoT), la chambre d'agriculture, la CDPENAF, la chambre des métiers et de l'artisanat, la CCI, les gestionnaires de réseaux, l'ARS, le SDIS...) et des communes concernées. Celles-ci ont émis un avis sur le projet et fait part de leurs dernières remarques. Une nouvelle délibération du Conseil communautaire a eu lieu le 23 novembre venant ainsi clôturer cette phase. La consultation du public va pouvoir débuter avec l'ouverture de l'enquête publique qui se déroulera du 3 janvier 2022 à 9h au 10 février à 12h. Vous pourrez ainsi prendre connaissance du dossier et vous exprimer sur le projet de PLUi.

Le dossier sera ensuite finalisé au regard de l'ensemble des contributions des personnes publiques associées, des communes et des conclusions de la commission d'enquête publique. Après l'analyse croisée de ces éléments le PLUi pourra être approuvé en conseil communautaire.

### Où consulter les documents du PLUi ?

Les pièces du PLUi seront consultables :

en version numérique sur le site registre numérique, via le lien <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> et dans les 45 mairies concernées ;

en version papier complète au siège de Loire Forez agglomération et dans les mairies de : Bard, Boisset-lès-Montrond, Chalmazel-Jeansagnière, Champdieu, Lézigneux, Saint-Just Saint-Rambert et Sury-le-Comtal ;

en version papier partielle dans les 38 autres communes : extraits des documents spécifiques à la commune au format papier (plans de zonage de la commune, règlement écrit, orientations d'aménagement et de programmation, le projet d'aménagement et de développement durables).

### Comment s'exprimer ?

Sur le registre numérique disponible via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>

Sur les registres papiers prévus à cet effet, disponibles dans les 46 lieux d'enquête (mairies des 45 communes concernées et au siège de Loire Forez agglomération)

Par courrier adressé à l'attention de madame la Présidente de la commission d'enquête publique, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PLUi », au siège de Loire Forez agglomération : Madame Joyce CHETOT, 17 boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex.

Par mail à l'adresse [plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr) à l'attention de la commission d'enquête publique en précisant en objet : « enquête publique relative au dossier de plan local d'urbanisme intercommunal » ;

Lors d'une des 53 permanences des commissaires enquêteurs prévues sur l'ensemble des 45 communes concernées par le PLUi.

Compte-tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19, l'accueil du public par les commissaires enquêteurs **se fera uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 48 heures à l'avance**. Ces rendez-vous, d'une **durée maximale de 20 minutes**, doivent être pris :

en ligne, via le lien : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>

ou, à partir du 3 janvier, par téléphone du lundi au vendredi, de 9H à 12H au : 04-26-24-70-01

Pour plus d'informations sur les modalités relatives à cette enquête publique, vous pouvez consulter le site internet dédié au PLUi ([www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr)) ou vous adresser à votre mairie ou à Loire Forez agglomération à l'adresse suivante : [planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr)



# Informations Loire-Forez

## ASSAINISSEMENT

### *La nouvelle station d'épuration du secteur boënnais en service*

Après 18 mois de travaux sur la station et sur les réseaux, la station d'épuration du secteur boënnais de notre territoire est en service depuis fin octobre. Conçue pour plus de 9 900 équivalents habitants, elle traitera les eaux usées des communes de Boën-sur-Lignon, Leigneux, Marcoux, Sail-sous-Couzan, Saint-Sixte, Sainte-Agathe-la-Bouteresse et Trelins.

Cette nouvelle usine à boues activées traitera jusqu'à 5 350 m<sup>3</sup> d'eaux usées par jour, par un traitement biologique permettant la dégradation de la matière par des bactéries. Les boues extraites sont traitées par rhizocompostage. Par ce procédé, les boues viennent alimenter des massifs de roseaux filtrants, où elles vont sécher et se minéraliser grâce à la présence de micro-organismes, pour générer ensuite un terreau de qualité, valorisé en agriculture.

Ce projet représente un investissement de 13 millions d'euros pour Loire Forez agglomération, dont 4,8 millions d'euros sur la station subventionnée à 30% par l'agence de l'eau Loire Bretagne et à 10% par le Département de la Loire.



## ECONOMIE

### *Nouveau : une newsletter éco pour les entreprises du territoire*

La rentrée de septembre s'est accompagnée d'une première newsletter destinée aux acteurs économiques du territoire de Loire Forez. Dossiers de fond sur l'action économique de notre agglomération et de ses partenaires, emploi et formation, informations pratiques sur les services communautaires et l'accompagnement des entreprises locales sont autant de sujets traités dans ce nouvel outil de communication trimestriel. Des entreprises locales qui s'installent, se développent ou innovent sur le territoire sont également mises à l'honneur. Pour ne rien manquer de l'actualité économique en Loire Forez, inscrivez-vous à notre lettre d'information "Economie" sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr).

## CULTURE

### *Du nouveau autour du jeu dans le réseau Copernic !*

**Notre ludothèque Loire Forez à Montbrison** a emménagé cet été dans le bâtiment de l'Orangerie, récemment réhabilité. Des nouveaux locaux inaugurés fin septembre et qui offrent désormais 200 m<sup>2</sup> dédiés au jeu dans un espace plus fonctionnel.

Dans le paysage du jeu, Loire Forez compte deux autres ludothèques, situées à Saint-Bonnet-le-Château et à Saint-Just Saint-Rambert, ainsi qu'un ludobus sillonnant régulièrement une vingtaine de communes du territoire. Et depuis mi-octobre, nous proposons un nouveau service aux habitants : **une ludomobile s'installe tous les mercredis, de 14h30 à 16h30, dans le gymnase à Boën-sur-Lignon**. Les usagers peuvent non seulement emprunter des jeux, mais aussi partager sur place un temps convivial autour du jeu (même sans être adhérent) !

Le réseau Copernic, c'est aussi 3 médiathèques Loire Forez et 56 bibliothèques communales ! Une carte d'adhérent Copernic unique et gratuite\* vous donne ainsi accès à plus de 8 500 jeux et 300 000 documents, au plus proche de chez vous. Informations sur [mediatheques.loireforez.fr](http://mediatheques.loireforez.fr)

\*Carte gratuite pour les habitants, étudiants et salariés sur le territoire Loire Forez.

Le pass sanitaire est requis pour l'accès aux équipements.

## TOURISME

### *Col de la Loge : préparez la saison !*

Si l'enneigement le permet, notre domaine nordique du col de la Loge ouvrira ses portes le samedi 27 novembre. Les skieurs peuvent recharger leurs forfaits et profiter de tarifs préférentiels sur le Nordic pass pour accéder aux stations du Massif Central, jusqu'au 15 novembre : 75€ au lieu de 100€ pour les adultes. Le forfait Site col de la Loge à 61€ donne également accès à 7 domaines skiables locaux, des monts du Forez au Pilat.

### **Vivez la glisse sous toutes ses formes !**

Le panel d'activités, déjà étendu avec le ski de fond alternatif ou en skating, les balades en chiens de traîneau, les raquettes, la luge... s'étoffe cette saison avec 2 nouveautés : des sorties d'initiation ou sportives en **VTT à assistance électrique sur neige** et le **ski joering** (tracté par un cheval). Ces deux nouvelles activités sont encadrées et accessibles uniquement sur réservation.





# Informations Loire-Forez

Détail des activités, informations pratiques, bulletin d'enneigement, webcams, billetterie et location de matériel : [station-coldelaloge.fr](http://station-coldelaloge.fr) - Tél. 04 77 24 93 22.

## HABITAT - ENVIRONNEMENT

### *Des aides à la rénovation énergétique de votre logement*

Engagés dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, nous agissons notamment pour la production d'énergies renouvelables locales, mais aussi pour limiter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. A ce titre, nous accompagnons les propriétaires (occupants ou bailleurs) et les primo-accédants dans la rénovation de leur logement.

Un accompagnement gratuit pour tous vos projets de rénovation énergétique

Une équipe de professionnels, mise à disposition par le prestataire de Loire Forez, vous accueille et vous conseille gratuitement pour le montage des dossiers de demandes de subvention, et offre un accompagnement personnalisé tout au long du projet. Des aides financières, sous conditions de ressources, sont proposées aux porteurs de projet.

Nouveau ! "Forez'pirer" : remplacez votre vieux poêle ou votre ancienne cheminée à bois !

Les poêles et cheminées à bois les plus anciens et les moins performants constituent la plus grande source d'émission de particules fines sur le territoire. Aussi, nous proposons une aide financière pour remplacer ces systèmes de chauffage les plus polluants, avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les habitants peuvent ainsi bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 750 €, pour l'acquisition d'un nouvel appareil labellisé "Flamme verte 7\* ". Elle pourra être bonifiée pour les résidents des communes concernées par le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération stéphanoise : Bonson, Saint-Cyprien, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal.

Pour tout savoir sur les aides mobilisables et obtenir des conseils sur le choix des appareils et une meilleure combustion du bois, des réunions d'informations sont organisées cet automne dans les 5 communes précitées, ainsi qu'à Boën-sur-Lignon, Noirétable, Montbrison et Saint-Bonnet-le-Château.

Pour tous renseignements ou prendre rendez-vous près de chez vous, contacter le guichet unique de l'habitat : 04 77 96 56 66 ou [contact@renovactions42.org](mailto:contact@renovactions42.org)

## DECHETS

### *Calendriers de collecte des déchets 2022*

Dans une démarche de réduction des déchets et de modernisation du service public, nous dématérialisons le calendrier de collecte des déchets. Dès la fin de l'année, retrouvez les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, en renseignant directement votre adresse sur une plateforme dédiée accessible depuis la page "déchets" du site [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr).

## COHESION SOCIALE

### *France Services : le service public proche de vous au quotidien*

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les espaces France Services sont là pour vous accompagner.

Dossiers de demande de retraite, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise, RSA, prime d'activité... **les 3 France Services portées par Loire Forez agglomération, à Boën-sur-Lignon, Noirétable et Saint-Bonnet-le-Château, vous accompagnent dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien quel que soit l'endroit où vous vivez.**

France Services c'est en un seul et même endroit la CAF, la CNAM, la CNAV, la MSA, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, l'accès aux droits, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques, le point relais particulier emploi (CESU).

Vous serez accueilli par 2 agents formés pour vous proposer des solutions immédiates ou vous mettre en relation avec l'un de nos partenaires locaux.

La Mission Locale, le Plan local pour l'insertion et l'emploi, certains services du Département de la Loire, le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF), Action logement et Renov'Action assurent des permanences sur site ou en visio-conférence et vous proposent des accompagnements de proximité.

Des ateliers et des temps d'information sont programmés mensuellement dans chacune de nos France Services : ateliers de professionnalisation « le cocon » à destination des assistants de vie, des conseils et accompagnement en évolution professionnelle proposé par le Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétences (CIBC) et des ateliers « Point Conseil Budget » réalisés par l'UDAF. Informations sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)







# Ecole St-Just-en-Bas/ Palogneux

En 2021, Gaëlle Bruschi a laissé place à Valérie Barroux, enseignante de la classe des grands (CE/CM). La direction et l'enseignement de la classe des maternelles/CP sont toujours assurés par Mélanie Chaize. Christine Doitrand conserve le poste d'ATSEM, Christine Dutey s'occupe de la garderie et du service de la cantine, accompagnée par Véronique Bouche assurant aussi l'entretien et le nettoyage. Les repas sont toujours préparés par Chantal Verdier, restauratrice du village.

En 2021, le projet d'école a été refait avec 3 objectifs : Améliorer les compétences informatiques des élèves, notamment grâce au plan de relance du numérique financé par la mairie.

Faciliter l'ouverture aux autres ainsi que l'entrée au collège en créant un projet commun entre les écoles, notamment en renouvelant les rencontres USEP.

Développer une culture artistique commune en réalisant une programmation d'école dans le domaine des arts, en poursuivant la chorale de l'école, en envisageant la conduite du projet de classe cirque et en permettant aux élèves l'accès à divers spectacles.

Avec 26 élèves, le personnel du RPI Saint Just en Bas-Palogneux a tenté malgré des règles sanitaires strictes de maintenir le sourire des enfants tout au long de l'année !

## Retour sur cette année 2021



Land art avec toute l'école en octobre/novembre et projet « savoir rouler à vélo » pour la classe des grands.



Travail en février sur les émotions avec les élèves de maternelle.



un lundi sur deux pour chaque classe avec Nicole et Monique.



Projet sur l'eau en juin avec les élèves de la classe de maternelle et sortie à Vulcania pour toute l'école.



Chorale le jeudi après midi avec toute l'école.



Intervention de la compagnie « Baroufada » en percussions corporelles en juin avec toute l'école.

A  
N  
N  
É  
E

2  
0  
2  
1





# Ecole St-Just-en-Bas/ Palogneux



L'équipe éducative 2021/2022



Le spectacle Val Grangent au Parc Expo à Saint-Etienne



au Théâtre des Pénitents à Montbrison



A la sortie du spectacle « Le vilain petit canard »  
au Théâtre des Pénitents à Montbrison







# Action Enfance et Jeunesse

## Centre de Loisirs

Comme de nombreuses associations, en 2020 notre Centre de loisirs a subi les aléas de la crise sanitaire qui ont perduré sur cette année 2021. Après un début d'année compliqué où nous avons pu accueillir uniquement les débutants au ski, et seulement les enfants prioritaires lors des vacances d'avril, la situation s'est améliorée en été tout en maintenant le protocole sanitaire.

Le CEL « Les p'tits Montagnards », qui est intercommunal, propose de multiples activités pour les enfants et les ados. Nous sommes ouverts pour les vacances scolaires, mais aussi depuis ce printemps, en périscolaire les mercredis. Notre Centre étant basé dans les locaux de l'ancien collège de Chalmazel, un ramassage avec un minibus ou assuré par des bénévoles de l'association est mis en place afin de faire profiter de ce service aux enfants des communes du ex Haut-Lignon. Nous desservons donc Saint-Just-en-Bas, Saint-Georges-en-Couzan, Saint-Bonnet-le-Courreau et Sauvain.

L'association remercie Laetitia, la nouvelle directrice, mais aussi les salariés saisonniers (Yoann, Anne-Sophie, Laurine, Lyne, Romane et Cassandra) pour leur investissement et leur dynamisme. Durant l'été 2021, les enfants ont pu découvrir l'époque médiévale, faire un mini-camp vélo au Col de la Loge, s'essayer au théâtre, à la photo, au tir à l'arc ou encore à l'escalade. Les vacances d'automne ont quant à elles été placées sous le signe de la gourmandise avec la découverte de la fabrication du chocolat, du pain et du fromage. Une semaine spéciale activités urbaines a permis aux enfants d'aborder le skate, ou encore le Street Art (art de la rue). L'ensemble de ces activités ont été animées par des prestataires locaux.

Laëtitia et son équipe travaillent déjà au programme de 2022... On ne va pas tout dévoiler maintenant, mais entre deux portes, nous avons écouté parler de minis camps sur l'été, d'une semaine cirque ou encore du ski. De beaux projets qui nous donnent envie de retourner en enfance !

A noter que beaucoup de bénévoles interviennent sur le Centre de loisirs pour les repas, les animations ou le transport, nous profitons aussi de ce petit mot pour les remercier vivement. Nous ne pouvons pas tous les citer mais sans eux, notre structure aurait du mal à survivre et les familles n'auraient pas la qualité de service que nous avons aujourd'hui.

Comme certaines familles ont pu le constater, nous avons dû limiter le nombre de places lors des vacances. Cette décision est indépendante de notre volonté. Elle fait suite à des difficultés de recrutement. Nous lançons donc un appel : si vous connaissez des personnes titulaires du BAFA (ou équivalent) ou non et qui veulent travailler avec les enfants, alors n'hésitez pas à leur donner nos coordonnées.

Vous souhaitez le programme, vous avez des questions, ou simplement nous proposer des idées d'activités, n'hésitez pas à nous contacter au 04 77 24 89 88 ou [petitsmontagnards.42920@orange.fr](mailto:petitsmontagnards.42920@orange.fr)

**Belle année 2022 à tous !**





# Bibliothèque



La bibliothèque communale a continué de proposer ses services malgré le contexte sanitaire. 7 bénévoles : Béatrice, Christine, Evelyne, Jean-Paul, Monique, Nicole et Roselyne ont le plaisir de vous y accueillir. De nombreux ouvrages renouvelés régulièrement sont mis à disposition des lecteurs. En effet, 2 fois par an, des bénévoles se rendent à la médiathèque départementale de la Loire (MDL) pour choisir les différents documents environ 500.

Loire Forez a mis en place le réseau culturel Copernic qui permet de faire circuler les documents entre les médiathèques. Les usagers peuvent réserver par internet ou dans leur bibliothèque. En 2021 se sont 2148 documents qui ont circulé et 89 lecteurs ont été reçus à la bibliothèque.

Le portage à domicile est également possible.

Chaque lundi, les enfants de l'école viennent à la bibliothèque pour l'échange de livres mais aussi pour un moment lecture plaisir et pour différentes animations proposées par Monique et Nicole en partenariat avec la MDL : Raconte-tapis, kamishibais et depuis la rentrée de septembre, ils ont pu bénéficier de deux expositions : « Et toi comment tu te sens ? » et une autre sur la Poésie.

Le Département de la Loire a ouvert l'accès de sa Médiathèque Numérique à tous les Ligériens qui le souhaitent, qu'ils soient inscrits dans une bibliothèque ou non. Cet accès est gratuit.

Le but est d'offrir aux ligériens un peu d'évasion, de culture générale, de formation continue et de distraction à leur domicile.

Remerciements aux bénévoles et aux donateurs d'ouvrages.

## Infos pratiques

Une carte individuelle éditée à la bibliothèque du village, permet d'emprunter, de rendre et de réserver des documents dans toutes les bibliothèques du réseau Copernic.

Cette même carte permet d'emprunter des jeux au Ludobus qui stationne toutes les 3 semaines sur la place.

Pour réserver livres, CD, DVD rendez-vous sur le site [www.médiathèques.loireforez.fr](http://www.médiathèques.loireforez.fr)

***Permanences pour les prêts :***

***Mercredi de 14h à 15h***

***Dimanche de 10h30 à 11h30***

***Lundi, accueil des enfants de l'école.***





# Vie associative

## Sou de l'Ecole

Le Sou de l'Ecole compte 16 familles adhérentes pour un total de 26 enfants pour cette année 2021/2022.

Le bureau a été renouvelé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Voici la nouvelle composition du conseil d'administration et de son bureau :

- Présidente et co-présidente : Laetitia Bonucci et Emilie Fayard.
- Secrétaire et co-secrétaire : Elodie Jean-Baptiste et Mickaël Bonucci.
- Trésorière et co-trésorier : Adèle Benoit et Jonathan Fayard.
- Membres du conseil d'administration : Catherine Vray, Philippe Perreton, Laure Brundet, Marion Hodin et Raphael Magnacca.

Comme chaque année, le Sou a réalisé plusieurs manifestations au cours de l'année 2020/2021 :

- ventes de lumignons et de livres de recettes (réalisés par les enfants)
- 2 ventes de pizza
- vente de poulet basquaise
- vente de patcha/saucisses

Cette année, 850 marcheurs sont venus lors de la marche de la Pomme de terre organisée en partenariat avec l'association « Patrimoine en éveil ».

L'ensemble des manifestations organisées au cours de l'année permet de générer des financements et ainsi de financer des projets pour les enfants : sortie de fin d'année, cadeaux de Noël, théâtre, etc....

Nous remercions les enseignantes pour leur implication dans l'élaboration de ces activités permettant à nos enfants de bénéficier d'un enseignement varié et de qualité.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui aident ou accompagnent bénévolement nos enfants durant l'année scolaire, ainsi que les différentes collectivités ou associations pour leur aide financière et logistique.

Un grand merci enfin, à toutes les personnes du village et des environs qui permettent le succès de nos ventes et manifestations.

*Tous les membres du Sou de l'Ecole vous souhaitent une excellente année 2022.*







## Vie associative

### Amicale Boules

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire qui nous a empêchés de réaliser nos manifestations, malgré cela nous avons pu nous retrouver les dimanches après midi en demandant le pass sanitaire.

L'Amicale boules est composée de 20 membres dont 3 licences loisirs et le bureau reste inchangé. La corvée de nettoyage des jeux et d'élagage a été maintenue le 5 avril et le pique nique le 24 juillet tout en respectant les règles mises en place par la Fédération.

Notre association a été touchée par le décès de Mr Perreton Roger, Président de 1972 à 1983 et membre jusqu'en 2001.

Nous espérons tous que l'Année 2022 sera meilleure, qu'elle nous permettra d'accueillir de nouveaux membres pour continuer à jouer aux boules et aux cartes.



### Club de l'amitié et du 3<sup>ème</sup> âge

Après les contraintes sanitaires vécues pendant de longs mois et le départ du Président, le club était en veille. Mais voilà qu'après une timide reprise le mercredi 1<sup>er</sup> septembre Mr Michel Tarit qui ne réside plus à St Just En Bas a souhaité quitter sa fonction de président.

Un nouveau bureau a été constitué, Marius Simon en est le nouveau président, Philippe Schmitz le vice président, Joëlle Combe la secrétaire et Brigitte Duris la trésorière.

Michel Tarit a été chaleureusement remercié pour ses 10 années de dévouement au club ainsi que Bernadette son épouse.

Pour l'instant nous en sommes à 28 adhérents mais les inscriptions restent ouvertes. Le jour des rencontres est changé, nous nous retrouvons les jeudis toutes les 2 semaines à la place du mercredi.

Aucun projet n'est planifié sauf les repas habituels été et Noël (le 9 décembre). Le club a donc repris ses activités (jeux divers) tout en respectant les gestes barrières et le pass sanitaire obligatoire.

C'est avec une grande joie que nous nous sommes retrouvés car la covid nous avait éloigné trop longtemps.

Enfin nous avons une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quittés et souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants.





# Vie associative

## Comité des Fêtes

Dans la lignée de 2020, l'année 2021 qui fut tout aussi triste, ne nous a pas permis de reprendre sans risque nos animations festives.

### 14 Mars 2021 : Assemblée Générale

Presque la totalité des membres ont répondu présents.

Le bilan moral et financier complet et détaillé présenté par Pierre Emmanuel fut approuvé à l'unanimité. Nous remercions Pierre pour son bilan et les bénévoles pour leur présence.

Deux membres ont décidé de démissionner du bureau, nous remercions ainsi Sylvie et Richard pour leur implication, rigueur et vie au sein du Bureau.

*Le Conseil d'administration a été modifié suite au changement du bureau.*

*Pour rappel, Benjamin Balmet devient co-président avec Charlotte, Nathalie Olivier Co secrétaire avec Laure et Nathalie Perret devient trésorière avec 2 vices trésoriers : Pierre et Christian.*

### 14 Juillet 2021 : Pique-nique du Comité

Dans un espace privé, les membres du Comité et leurs conjoints se sont retrouvés afin de garder le lien si important dans une association.

### 29 Août : Week-end de la fête

Malgré la situation sanitaire, nous avons proposé la vente de repas à emporter le dimanche midi. Il a fallu quelques modifications et adaptations notamment au niveau sanitaire avec des emballages individuels dont le coût s'est répercuté sur le tarif de vente. Nous remercions les 175 personnes qui ont pu déguster la macédoine, le jambon madère / pommes de terre et tartelette concoctés par Chantal.

Pour garder l'esprit festif, les membres se sont réunis le dimanche à midi en compagnie des conscrits. A cette occasion, nous avons de nouveau remercié par un présent Sylvie et Richard.

M. Le Maire est intervenu afin de rappeler les règles sanitaires et nous apporter son soutien en ces temps difficiles. En espérant que la Fête puisse avoir lieu l'année prochaine.

### 8 et 9 Octobre : Buvette pour le rallye montbrisonnais

Les membres ont décidé de faire une buvette lors du passage des voitures de Rallye, le samedi après-midi et le dimanche. Les spectateurs ont pu assister à une sortie de route qui a fait arrêter la course.

### 28 Novembre 2021 : Concours de belote

La neige n'a pas empêché les 18 doublettes de venir battre les cartes. Les règles sanitaires n'ont pas permis aux joueurs et membres du Comité de déguster le fameux boudin d'herbe, mais elles ont été respectées par tous.

**Les gagnants en photo :** Laurent et Thibault suivis de Marc et Aziz puis Jean-Marc et Jean-François. Ne manquons pas de féliciter notre dernière doublette 100% féminine, Nathalie et Céline. Nathalie a également gagné le panier garni.

Les dates à retenir pour 2022 sont inscrites dans l'agenda p 40, en espérant trouver une normalité des manifestations.

*Bonne et heureuse année à tous.*







# Vie associative

## F.N.A.C.A.

Encore une année qui se termine, année bien triste, en raison de la pandémie qui nous a empêchés de nous retrouver comme les autres années.

**20 mars** Commémoration en petit comité, nous avons assisté à une messe avec une pensée toute spéciale pour nos camarades qui nous ont quittés. Nous sommes ensuite allés au cimetière déposer quelques fleurs.

**21 mai** Tous ont appris avec stupeur le décès de Jacques Fleurant, subitement à 80 ans. Ses funérailles ont eu lieu dans l'intimité avec ses deux fils, sa famille et ses camarades de la FNACA qui étaient là pour un dernier adieu.

**1<sup>er</sup> août** Pique-nique habituel (chez Chantal).

**13 septembre** Triste nouvelle, nous avons appris le décès de notre ami, Roger Dérory. Bien que le sachant très fatigué, son départ a été rapide. A toi Solange, à tes filles et à tous les tiens, tes amis de la FNACA présentent leurs sincères condoléances.

**22 octobre** Assemblée générale annuelle, 20 personnes présentes, compte-rendu toujours très précis de notre trésorier.

**11 novembre** Recueillement devant le monument aux morts, jour du souvenir pour les victimes de la grande guerre et de toutes les guerres.

### Remise de la Croix du Combattant

Georges Pillie et Pierre Balmet ont été médaillés par Paul Delorme, le plus ancien combattant de la Guerre d'Algérie de Saint Just, en présence de Chantal Brosse conseillère départementale, du maire Paul Duchampt et de ses conseillers, d'une assistance nombreuse et des enfants.

Le verre de l'amitié a été offert par la municipalité.

Visite à nos amis au cimetière et repas chez Chantal. Après-midi au Chagnon pour honorer les médaillés, champagne et gâteaux. Merci à eux.

Comme partout en France, notre section diminue, si quelques personnes voulaient nous rejoindre, elles seraient les bienvenues.

Merci à la municipalité de nous accueillir lors de nos manifestations.

**Bonne année à tous. A bientôt.**







# Vie associative

## ADMR



pour tous, toute la vie, partout

### Association ADMR Les Vals du Chagnon

L'association locale ADMR des Vals du Chagnon est regroupée avec d'autres associations ADMR dans sa maison des services à Boen (8 place Mandrillon - 04 77 76 00 22)  
Ensemble, elles interviennent sur votre commune.



SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS  
ENTRETIEN DE LA MAISON  
ENFANCE ET PARENTALITÉ  
ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP



Ainsi, elles vous apportent un soutien de la naissance à la fin de vie avec ses 4 pôles d'activité :

- Un service d'aide à domicile pour répondre aux besoins du quotidien **des personnes âgées** (entretien du logement, repassage, aide aux repas, aide aux courses, aide à la toilette, au lever, au coucher, aux transferts, à la prise des repas, ...), un service de téléassistance, une structure d'accueil temporaire ou permanent « Le Colombier » à Sail-sous-Couzan.



SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS



- Une aide auprès des enfants ou des adultes en situation de handicap et de leur(s) proche(s) aidant(s).



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

- Une aide **auprès des familles** pour accompagner les parents lors d'un événement familial (grossesse, naissance, adoption, recomposition familiale, agrandissement de la famille, état de santé d'un enfant / d'un parent, déménagement, emménagement, moment clé de la vie scolaire, séparation, divorce, incarcération, décès d'un enfant / d'un parent/ d'un proche aidant, insertion socio-professionnelle, inclusion dans son environnement d'un enfant porteur de handicap)
- Pour de la **garde d'enfants à domicile** afin de concilier vie familiale et professionnelle.



ENFANCE ET PARENTALITÉ



FEDERATION ADMR DE LA LOIRE  
554 Rue Adamas – 42210 Montrond les Bains  
Tél. 04 77 36 16 99 – Fax : 04 77 36 16 96 - E-mail : [info.fede42@fede42.admr.org](mailto:info.fede42@fede42.admr.org)







# Vie associative

## ADMR



**pour tous, toute la vie, partout**

→ Son service **Qualité de Vie** (entretien du logement et du linge) est un service de confort destiné à toute personne désireuse d'être libérée de certaines tâches.



**ENTRETIEN  
DE LA  
MAISON**

## Osez et DEVEZ être bénévole à l'ADMR

**pour tous, toute la vie, partout**

Premier réseau associatif national de services à la personne



**partager  
nos valeurs**

être bénévole pour  
recevoir, échanger,  
et rencontrer  
de nouvelles personnes

[www.admr.org](http://www.admr.org)

se rendre utile  
et donner aux autres  
un peu de son temps

valoriser ses compétences,  
se former



**Pour plus d'informations, contactez :**

**Anne Cécile VIGNON - 04 77 24 44 30 / 06 48 61 40 30 - [anvignon@fede42.admr.org](mailto:anvignon@fede42.admr.org)**

### A la recherche d'un emploi ?

**L'ADMR recrute des aides à domiciles !**

- ✓ Un emploi proche de chez vous
- ✓ Une indemnisation des déplacements
- ✓ Une profession au cœur de l'humain
- ✓ Un accès à la formation



**Pour en savoir plus sur nos services, nous rejoindre en tant que bénévole ou salarié, contactez-nous :**

[www.admr.org](http://www.admr.org)

Maison des services ADMR - 8, Place Mandrillon - 42130 BOEN SUR LIGNON -  
04.77.76.00.22 [msboen4@fede42.admr.org](mailto:msboen4@fede42.admr.org)

**FEDERATION ADMR DE LA LOIRE**

554 Rue Adamas - 42210 Montrond les Bains

Tél. 04 77 36 16 99 - Fax : 04 77 36 16 96 - E-mail : [info.fede42@fede42.admr.org](mailto:info.fede42@fede42.admr.org)





# Vie associative

## Patrimoine en Eveil

Comme toutes les associations, l'association Patrimoine en Eveil a dû réduire, pour la deuxième année consécutive, ses activités, en raison de la crise sanitaire qui sévit depuis début 2020.

### Marche de la Pomme de Terre

En 2021, contrairement à l'année dernière et malgré les obligations sanitaires, la marche de la Pomme de Terre organisée en partenariat avec le Sou de l'Ecole a pu être maintenue. Pas de patcha à l'arrivée mais des relais bien garnis et toujours des pommes de terre cuites à l'ancienne dans la chaudière.

La météo étant de la partie, 850 marcheurs sont venus profiter de nos sentiers et magnifiques panoramas. Organisateur et randonneurs étaient ravis.

Les 2 associations tiennent à remercier les nombreux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette 28<sup>ème</sup> marche.

### Projection du film « Terres de Femmes »

Le film « Terres de Femmes, le Souci de la Terre, a été projeté le vendredi 27 août à la salle des fêtes. Marie-Ange Poyet a réalisé une série de portraits de femmes paysannes dans les départements d'Auvergne Rhône-Alpes. Les spectateurs ont pu échanger avec la réalisatrice présente ce jour-là. Une belle soirée.

### Visio conférence « Compostelle Le grand chemin »

Jean-Marie Péault, randonneur et photographe, nous a présenté le dimanche 5 décembre à 15h à la salle des fêtes « Compostelle Le grand chemin » Cette conférence audiovisuelle a permis aux personnes présentes de partager cette belle aventure.

### Gymnastique

La saison de gymnastique a été perturbée par l'application des mesures sanitaires, Marie Pierre Savel, professeure de gym, nous a proposé gracieusement des cours en visio jusqu'à ce que la situation s'améliore. Nous la remercions sincèrement.

Le Mercredi 23 juin, l'année de gymnastique s'est terminée par une séance de yoga du rire. Un moment de détente privilégié.

Les cours de gym ont repris le 8 septembre, cette activité est ouverte à tous ceux et celles qui souhaitent conserver la forme, 16 personnes participent au cours de gym douce, et 16 au cours de fitness

Les cours de gym sont organisés par l'association Patrimoine en Eveil. Ils ont lieu le mercredi, le cours de gym douce de 18h à 19h et le cours de gym tonique de 19h à 20h, à la salle ERA ou au terrain multisports, suivant la météo.

Tous les membres de l'association ont été très attristés par le départ de Jeannot Pierremont investi en tant que secrétaire et lui rendent un dernier hommage.

Au revoir et merci Jeannot.







## Vie associative

### US Monts du Forez

Le bilan de la saison 2020-2021 sera très vite fait. Avec 3 ou 4 matchs disputés selon les équipes, la saison fût très (trop courte). La pandémie ne nous a pas permis d'organiser nos différentes manifestations. Malgré cela, le club a créé une équipe U9 qui a amené beaucoup d'engouement auprès des jeunes (cela faisait près de 20 ans qu'il n'y avait plus eu d'équipes de jeunes dans nos différents villages).

La bonne volonté de certains bénévoles nous a permis de refaire la pelouse du stade de Saint-Just-en-Bas.

La saison 2021-2022 s'annonce prometteuse avec pas moins de 6 équipes engagées : senior, féminine, critérium, U9, U7 et les baby-foot. Le club organisera sa journée tripe le dimanche 6 février à l'école de Chalmazel-Jeansagnière.

La date du tournoi de pétanque reste encore à définir ( mais il se déroulera en début d'été)



*L'union sportive des Monts du Forez vous souhaite une belle et heureuse année, en espérant vous voir nombreux soutenir nos diverses équipes.*

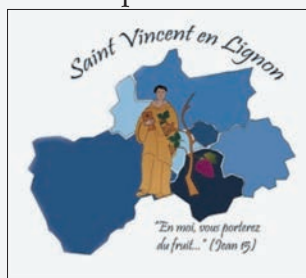
## Informations Paroissiales

**Coordonnées de la paroisse  
ST VINCENT EN LIGNON**

- Téléphone : 04 77 24 09 01

- site internet : [www.saintvincentenlignon.fr](http://www.saintvincentenlignon.fr)

- Une permanence est assurée par des bénévoles le mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures à la cure de Boën.



- Nous remercions les paroisses voisines de Chalmazel et de St Georges qui nous ont accueillies pour célébrer des funérailles et l'eucharistie

pendant la fermeture de notre église.

- La communauté paroissiale de ST JUST exprime sa reconnaissance à JEANNOT pour son engagement au sein du conseil économique et pour s'être impliqué dans une équipe liturgique.

Après deux mois et demi de travaux, nous sommes heureux de retrouver notre église claire, lumineuse et chaleureuse. Merci à la municipalité pour ce beau cadeau de Noël





# Vie associative

## A.C.C.A.

Le plan de chasse a été respecté pour le chevreuil, une dizaine de sangliers ont été tués. La saison du petit gibier s'est bien déroulée avec un climat doux permettant la prolongation de la petite chasse.

L'assemblée générale s'est déroulée en juillet.

Le bureau a, quant à lui, subi de petits changements :

le départ de Mr Hodin Richard (président) remplacé par Mr Balmet Quentin et Mr Duris Francky (secrétaire) remplacé par Mr Pradel Grégory.

Le reste du bureau reste inchangé.

Nous comptons parmi nous deux nouveaux membres dans le bureau Mr Hodin Xavier et Mr Guérard Jean-Claude. Nous tenons à remercier Mr Hodin et Mr Duris pour tout le travail, le temps et l'investissement effectués au sein de la société.



A noter que tous les responsables de battues, sont obligés de suivre une formation de sécurité d'une journée au siège de la fédération.

- Une battue aux renards est prévue pour janvier 2022.
- Une journée tripe sera organisée le 3 avril 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

Suite aux restrictions sanitaires, nous n'avons pu organiser aucune manifestation et aucun rassemblement, à notre grand regret.

Nous espérons une amélioration pour se retrouver et passer des moments conviviaux, un bon repas et soirée belote...

### LA CHASSE, UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS

*Chaque commune ou presque recense au moins une association de chasse dont les membres sont des interlocuteurs privilégiés des collectivités pour de nombreuses problématiques rencontrées par les élus locaux.*

#### Régulation des espèces

D'une façon générale, les chasseurs ont un rôle prépondérant dans la régulation des espèces même si ce n'est pas la seule finalité du chasseur. Les mairies sont souvent sollicitées par leurs administrés face à la prolifération de certaines espèces qui peuvent occasionner des dégâts. C'est le cas du ragondin, espèce dite invasive, qui pose des soucis sur les berges, mais aussi sur les habitats des zones humides type roselière. D'autres espèces occasionnent des désagréments sur les bâtiments publics par leurs déjections tels que les pigeons de clocher ou les corbeaux freux ou encore les fouines dans les combles. Elles font naturellement appel aux chasseurs ou aux piégeurs locaux pour réguler ces animaux responsables de dégâts.

Communiqué presse  
fédération des chasseurs de la Loire  
octobre 2021

9 600 CHASSEURS  
900 ASSOCIATIONS DE CHASSE  
130 PIÉGEURS





# La Chasse



## Connaissance et Aménagement du territoire

Les chasseurs ont une très bonne connaissance de leur territoire (présence d'espèces, localisation et utilisation de l'espace par la faune, problèmes d'incivilités...). En lien avec les exploitants agricoles, ce sont des acteurs auprès des collectivités pour aménager le territoire différemment et reconstituer le bocage. Ils sont acteurs dans les projets de plantation de haies (près de 15 km/ an à l'échelle départementale) et dans la réhabilitation de mares.

Ces habitats sont favorables à de nombreuses espèces et contribuent à la sauvegarde voire au développement de la biodiversité.

Ils implantent également, toujours avec les agriculteurs, des cultures favorables à la faune. Ils peuvent aussi accompagner une collectivité dans l'acquisition de terrains via leur Fondation Nationale si d'un point de vue conservation des habitats, cela se justifie.



## Une fédération

La fédération des chasseurs est une association loi 1901 agréée au titre de la Protection de la Nature.

Elle coordonne l'activité et assure des missions de service publique telles que la formation à l'examen du permis de chasser ou l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Elle a un rôle d'information des chasseurs et de formation (permis de chasser, sécurité à la chasse, réglage de l'arme, ...) mais aussi auprès du grand public. Elle peut être un médiateur lors de discussion entre collectivités et associations de chasse. Elle a, également, un rôle dans la gestion des espèces (suivis, définition de quotas...) et des milieux directement ou en tant que conseil auprès des gestionnaires de territoires.

A ce titre, elle met ses compétences aussi au service de porteurs de projets et réalise des inventaires, des aménagements écologiques (création de mares, plantation de haies...) ou des suivis.

Elle participe aussi à des études de recherches fondamentales.

**250 HA** DE CULTURES IMPLANTÉS  
POUR LA FAUNE SAUVAGE / AN

**150 KM** DE HAIES PLANTÉS DEPUIS 2000

**120 MARES** RESTAURÉES PAR AN

**3 400H/AN** POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA FAUNE

**10 000 PERSONNES**  
SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT / AN



## Opération de nettoyage de la nature

Depuis 10 ans, les chasseurs, en partenariat avec les pêcheurs et les randonneurs, organisent une collecte des déchets le long du fleuve Loire et de ses affluents.

En 2022, l'opération « J'aime la Nature PROPRE » qui s'inscrit dans un cadre national, va s'étendre à tous les milieux afin d'extraire le maximum de déchets.

Tout citoyen sensibilisé peut participer.  
15 administrateurs

**40 LIEUX** DE RDV  
**5 MARS 2022**

[WWW.JAIMELANATUREPROPRE.FR](http://WWW.JAIMELANATUREPROPRE.FR)

**PARTENAIRES :**  
OFB, CD 42, SUEZ ET DE  
NOMBREUSES COLLECTIVITÉS

15 ADMINISTRATEURS  
21 SALARIÉS  
3 SITES  
11 VÉHICULES  
MATÉRIEL SPÉCIFIQUE  
(LONGUE-VUE, SIG...)



COORDONNÉES : 04-77-36-41-74  
[www.fdc42.fr](http://www.fdc42.fr) - mail : [fede.chasseur42@wanadoo.fr](mailto:fede.chasseur42@wanadoo.fr)



# Fourme de Montbrison



## Une filière et des Hommes



## Qui fabrique la Fourme de Montbrison



"TARIT -ENTREPRISE LAITIÈRE DE SAUVAIN"  
"Fourme de Montbrison laitière  
lait pasteurisé lait cru - lait cru bio  
Dizangue"  
"42990 SAUVAIN"



"SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DE ST BONNET"  
"Fourme de Montbrison laitière  
lait pasteurisé"  
"Le Pont de la Pierre"  
"42940 SAINT BONNET LE COURREAU"



"FROMAGERIE ARTISANALE DES HAUTES"  
"CHAUMES"  
"Fourme de Montbrison artisanale  
lait cru - lait cru BIO"  
"Le Bourg"  
"42990 SAUVAIN"



"GAEC LA FERME  
PLAGNE"  
"Marie Agnès et  
René Plagne"  
"Les champas"  
"42990 SAUVAIN"



"GAEC LA FERME DU"  
"GRAND PRÉ  
Famille MASSON  
Montvadan"  
"42600 ROCHE"



"GAEC DES EPILOBES"  
"Famille MURAT et"  
"CHARLES Les Narces"  
"42990 SAUVAIN"



"GAEC DE LA MERLEE"  
"Famille BALICHARD  
La Merlée"  
"42245 ST JULIEN LA VETRE"







# La fête des voisins

## Chazeau / Ribes / Chapon

C'est sous un beau soleil que les voisins des hameaux Chazeau, Ribes et Chapon, ont retrouvé cette année, la fraîcheur des pins de la Croix du Ban pour leur traditionnelle fête des voisins.

Une quarantaine de convives ont partagé salades, salade de fruits, gâteaux concoctés par nos chefs cuisinier et pâtissier d'un jour et de déguster le bon jambon, préparé et cuit à la vapeur du foin, à la chaudière, dans la pure tradition, sous l'œil avisé de Jojo.

L'occasion d'honorer les anniversaires fut respectée, par l'apéritif partagé, offert par Christian et Nicole (70 ans), Alain (60 ans), et Alexis (30 ans).

Une bien belle fête de retrouvailles, d'amitié et de partage, sous les cris enjoués des enfants et les rires et chansons des grands, oubliant pour une journée les contraintes de la pandémie. Pétanque, jeux de ballon, balade, et coinche ont ponctué l'après-midi avant de se retrouver à la nuit tombée, dans la «salle des fêtes» de Chazeau, où s'est terminée, en chansons, cette belle journée.

Ce fut l'occasion de rencontrer et faire connaissance avec nos nouveaux résidents secondaires, une jeune et sympathique famille, venus de Lyon, nouveaux propriétaires de la maison chez « Blé ».



## Le Mont

C'était jour de fête au Mont ce samedi 10 juillet. En effet, pour la 1<sup>ère</sup> fois, les voisins se sont retrouvés autour d'un buffet froid. Ce fût l'occasion de rencontrer nos nouveaux arrivants. Même s'il ne faisait pas très beau, cette journée conviviale s'est terminée par des parties de pétanque acharnées.

Rendez-vous l'année prochaine.







# A la rencontre de nos villages

## Mon village

Le clocher de mon village  
Voit chaque matin s'éveiller  
Appuyé sur son nuage  
Les maisons, les bois et les prés  
Il voit les verts pâturages  
Les étangs, les ruisseaux les fleurs  
Et caché sous les ombrages  
Tout un petit monde de bonheur

### Refrain

Qu'il est beau vu d'en haut mon village  
Vu d'en haut, mon dieu qu'il est beau  
Même quand le temps est à l'orage  
et qu'on rentre les troupeaux  
Qu'il est beau vu d'en haut mon village  
Les cloches vous le diront  
Il n'est pas plus beau paysage  
Tout ça valait bien une chanson

Le clocher de mon village  
Connait bien les gens du pays  
Il entend les bavardages  
Qu'il répète aux pigeons ses amis  
Puis il transmet le message  
Au vieux coq tout en haut perché  
Là s'arrête les commérages  
Car la voix du vieux coq est rouillée

Le clocher de mon village  
A été le premier témoin  
Des baptêmes, des mariages  
Des baisers des rires et des chagrins  
Si je quitte mon village  
Restera gravé dans mon cœur  
Mon clocher car sa douce image  
C'est pour moi l'image du bonheur



Consultez notre site internet  
en scannant ce code avec  
votre smartphone





# Brin d'histoire : Jeannot

Jeannot est né en 1949. Il a grandi au hameau des Fraisses auprès de sa sœur Thérèse et de ses parents agriculteurs. Il a exercé le métier de menuisier charpentier. Il s'est beaucoup investi pour son village, dans les associations et dans la vie municipale, d'abord comme adjoint puis en 1989, il est élu maire, mandat qu'il poursuivra jusqu'en 2014.

Nous pensons à notre historien qui chaque année nous dévoilait une nouvelle page de l'histoire de Saint Just. Le Brin d'histoire de cette année, en images, lui est dédié.







# Brin d'histoire : Jeannot







# Brin d'histoire : Jeannot



100 collectivités de la Loire engagées pour le climat







# Brin d'histoire : Jeannot

## La chanson de Jeannot

**JEANNOT**  
(Sur l'air de  
La Montagne)

T'as jamais quitté ton pays  
Sauf pour pousser ton premier cri  
Mais là tu n'avais pas choisi.  
En 49 t'as vu le jour  
Aux Fraisses t'as grandi mais  
l'Amour  
T'a emmené à Clairmatin.  
Même si pour faire ton métier  
Il te fallait descendre « Gourné »  
T'étais fidèle à ton village.  
T'as dû en faire des toitures  
Planchers, meubles et moulures  
Dans ta carrière de menuisier

### Refrain

*C'est vrai que ta montagne est belle  
Tu sais si bien nous en parler  
Et surtout nous la faire aimer  
Saint Just en Bas ta préférée*

Jean-Pierre  
**PIERREMONT**  
Maire honoraire  
**11 juillet 2015**  
élu depuis 1977  
mairie de  
St-Just-en-Bas  
de 1989 à 2014

Tu étais tout jeune marié  
Que déjà tu t'es engagé  
Dans ta commune 1<sup>er</sup> Adjoint.  
Pendant 12 ans tu as appris  
Les rudiments d'une mairie  
C'était le début des soucis !!!  
Mais ton caractère enjoué  
Bûcheur et surtout dévoué  
A fait de toi un maire aimé  
A 40 ans t'as pris l'écharpe  
Pour 25 ans, que le temps passe  
A servir tes administrés.

### Refrain

*C'est vrai que ton village est chouette  
Tu as bien su l'enjoliver  
Pendant ces dernières années  
Il s'est refait une beauté*



**JEANNOT**  
Parcours d'une  
vie engagée

Même si tu veux lever le pied  
Tu es toujours sollicité  
On a tellement besoin de toi  
Toi qui connais tous les rouages  
Bâtiments, voirie et ouvrages  
Qui font partie du quotidien.  
Ta famille s'étant agrandie,  
Un grade de plus tu as pris  
Tu seras un très bon papi.  
Saint Just a voulu t'honorer  
Pour t'être donné tant d'années  
Nous sommes là pour te remercier

### Refrain

*Merci Jeannot pour ces années  
Où tu as donné sans compter  
Sans jamais pour ton intérêt  
Tu restes un Maire exceptionnel*



Roselyne et Nicole,





# Poème

## Flashback et the end

Je me garderai bien de dire si la crise a été bien ou mal managée,  
Dès lors que, dans la sphère des initiés, les avis sont mitigés,  
Convenons tout simplement que d'aucuns se sont déjugés,  
Cédant à l'ambiance délétère générant de lourds préjugés.

Nos gouvernants ont incontestablement commis des impairs,  
Tant les mesures à prendre furent plus faciles à dire qu'à faire,  
Exaltant la jubilation de contradicteurs avides de boucs émissaires,  
Ravis d'agrèer les critiques habilement orchestrées ou imaginaires.

Assurément, notre société a traversé cette phase dans la hantise,  
Alléguer le contraire serait malavisé et cautionnerait des sottises,  
Jeter l'opprobre sur ceux qui ont failli est un fait qui se démocratise,  
Certes, mais contre-productif, car c'est la détestation qu'on attise.

Or, la conjoncture a engendré de multiples vocations de fraternité,  
Nos voisins, mués en «papy Sitter», ont fait œuvre de solidarité,  
Doyens du Mont, nous avons bénéficié de leur pertinente complicité,  
À cet égard, nous nous devons de les remercier pour leur serviabilité.

Notre hameau s'est, aussi, enrichi de la venue de nouveaux arrivants,  
Avec les très sympathiques Séverine et Olivier, et leurs deux enfants,  
Rejoints par la gracieuse Marion, sitôt intégrée en dépit de ses 25 ans,  
Conférant à notre charmant village une densité similaire à auparavant.

Cet été, tenant compte de notre disponibilité pour la fête des voisins,  
Nos hôtes Roselyne et Michel avaient aménagé leur rez-de-jardin,  
Ainsi, chaque convive participa aux agapes dignes d'un vrai festin,  
Puis, à la nuit tombée, et sous les congratulations, la soirée prit fin.

Je ne peux pas occulter de ma mémoire la perte de proches ou camarades,  
En deux ans, plusieurs d'entre-eux nous ont quittés, gravement malades,  
Aux familles éprouvées, j'assure que notre affliction n'est pas une façade,  
Avec pudeur, j'avance l'hypothèse que notre empathie les en persuade.

Fort des maux de notre pays, je partage avec vous un billet d'humeur,  
En effet, il me semblerait de bon aloi de convertir l'opacité en lueur,  
Et de remanier ce qui doit l'être, en prônant l'attachement aux valeurs...  
Puissent ces métamorphoses émerger sans tarder et se faire en douceur.

Pour conclure,

Je tiens à complimenter nos actuels élus locaux pour leur engagement,  
Car ce sont eux qui assurent à notre commune son bon fonctionnement,  
Compte tenu des contraintes accrues en raison des derniers événements,  
J'exprime ma reconnaissance à ces personnes capables de dévouement.

Albert MIRISKY, novembre 2021

« L'humanité serait depuis longtemps heureuse si les hommes mettaient tout leur génie  
non à réparer leurs bêtises, mais à ne pas les commettre »

George Bernard Shaw





# A votre service

## Hébergements

« Tis'ânes » Les Égaux	Gîte 7 personnes. Location à l'année.	Mr et Mme Momey 04 77 24 82 71
La Maison Guiron Boissel	Gîte de France 3 épis - 6 personnes. Accueil handicapés.	M et Mme Delorme 06 10 42 35 67
La Pranière La Roche	Meublé de Tourisme 9 à 10 personnes	Jacqueline VIAL 06 19 16 83 49

## Salles communales

La location des salles communales fait l'objet d'un contrat de location.  
**Pour les locations, adressez-vous à la mairie : 04 77 24 81 29 ou [mairie.st.just.en.bas@orange.fr](mailto:mairie.st.just.en.bas@orange.fr)**

Salle des fêtes	Bal, Concours de belote ou concert	120 €	Les bals sont réservés à la commune ou aux associations intercommunales qui im- pliquent les personnes de la commune. Une caution de 200 € et une attestation d'assurance responsabilité civile seront de- mandées avant la remise des clés de la salle. Pour les associations, elles seront deman- dées en début d'année et seront valables pour un an. Le chèque de caution sera ren- du si aucune dégradation n'est constatée après vérification de la salle.
	Vin d'honneur	95 €	
	Repas des classes	140 €	
	Repas associations : salle + cuisine + vaisselle	160 €	
	Repas famille privée : Salle + cuisine + vaisselle	65 €	
	Laveuse (Forfait en option)	65 €	
Salle du Chagnon	Apéritif	50€	Renseignements en mairie
	Festivités (la journée)	100€	
Salle Polyvalente	Vin d'honneur	50€	Renseignements en mairie
	Location à la journée	85€	

## Agenda 2022

**Samedi 29 Janvier : Soirée repas dansant, Comité des Fêtes, salle des Fêtes**

**Dimanche 20 février : Soupe aux choux, Comité des Fêtes, salle des Fêtes**

**Dimanche 13 mars : Concours de Belote, Amicale Boules, salle des Fêtes**

**Samedi 19 mars : Soirée, Sou de l'École, salle des Fêtes**

**Dimanche 3 avril : Tripe, ACCA**

**Samedi 23 avril : Bal, Comité des Fêtes, salle des Fêtes**

**Dimanche 5 juin : Bal de Pentecôte, Comité des Fêtes, salle des Fêtes**

**26, 27 et 28 août : Fête Patronale, Comité des Fêtes**

**Dimanche 30 octobre : Marche de la Pomme de Terre, Patrimoine /Sou de l' École**

**Dimanche 27 novembre : Concours de Belote, Comité des Fêtes, salle des Fêtes**

Bulletin réalisé par Nicole Ferry, Geneviève Poyet, Laure Brundet, Sylvie Savatier et Christian Arnaud  
 Merci à tous ceux qui par leur participation ont permis la réalisation de ce 21<sup>ème</sup> bulletin.

**Impression I D O Tél : 04 77 52 96 09**





*Franck J. ...*

CLASSEUR 1  
15 novembre 2011

CLASSEUR 2  
15 novembre 2011

SAINT JUSTEN BAS





**Saint-Just-en-Bas**

**28<sup>ÈME</sup> MARCHÉ DE LA POMME DE TERRE**

**Dimanche 31 Octobre 2021**

Inscriptions à partir de 8 H  
Salle des fêtes

Pensez à vos gobelets!!

Pass sanitaire obligatoire

Empruntez par nos soins

7.5€	28.6 Km : 8h - 11h
7.5€	20.5 km : 8h - 12 h
6.5€	14.4 km : 8h - 13h
6€	7.7 Km : 8h - 14h
2€	3 Km : 8h - 15 h

Exceptionnellement, pas de patcha.  
Collation pour tous à l'arrivée.

Renseignements: 04 77 24 87 19 ou 06 95 34 63 59  
patrimoineeneveil@gmail.com

